



Plan de lutte prévention de l'intimidation et de la violence

Nom de l'école: école secondaire Hubert-Maisonneuve

Document à l'intention des parents

Quelques définitions

Définition conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Définition violence

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Définition intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

À notre école

À notre école, nous mettons en place un climat sain, sécuritaire et bienveillant. La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Lorsqu'il y a des actes de violence ou d'intimidation, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

Forces: prévention, mobilisation et implication de l'équipe d'intervention
Vulnérabilités: réseaux sociaux
Sentiment de sécurité: Fort à l'intérieur et sur le terrain de l'école.
Sentiment d'appartenance: Fort pour les élèves et le personnel.

Priorités/objectifs/moyens

Nos priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation :

- Sensibiliser les élèves sur l'utilisation des réseaux sociaux
- Encourager les élèves à dénoncer les situations d'intimidation ou de violence
- Améliorer la qualité d'interaction langagière entre élèves (langage respectueux)

Objectif #1: Augmenter l'utilisation du code QR pour la dénonciation de 20%.

Moyen #1: Augmenter le nombre d'affiches dans l'école

Moyen #2: Faire la présentation de l'outil aux élèves et aux parents

Objectif #2: Diminuer le nombre de sortie de classe reliée à l'impolitesse de 20%.

Moyen #1: Présentation des attentes et limites

Moyen #2: Arrimage de l'encadrement entre le personnel

Moyens pour signaler une situation

- En personne au personnel de l'école
- Par téléphone aux TES, secrétaires ou direction
- Par courriel au personnel de l'école
- En utilisant le Code QR pour la dénonciation

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

Au moment où un acte est constaté

- Mettre fin au comportement inadéquat
- Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie
- Orienter l'élève vers les comportements attendus
- Vérifier sommairement l'état de la victime
- Consigner et transmettre

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec le 2e intervenant, analyse de la situation, communication et collaboration avec les parents, plan de sécurité, suivi à court, moyen et long terme avec le 2e intervenant.
- Référence à des ressources externes au besoin.

Sanctions possibles

- Enseignement des comportements attendus: réflexion, ateliers, coaching, pairage, mentorat
- Geste de réparation envers la victime ou l'école
- Rencontre avec les parents et/ou intervenants de l'interne et/ou de l'externe
- Pertes de privilèges: horaire adapté, lieux proscrits, horaire modifié: suspension interne ou externe, travaux communautaires, etc.
- Consignation du comportement: plan d'intervention, feuille de route, contrat, plan d'accompagnement

Suivi à tout signalement ou plainte

- Moments de régulation pré-établis avec les acteurs impliqués et les parents
- Suivis 1 à 2 semaines suite aux événements pour s'assurer du bien-être des acteurs impliqués
- Consignation des informations dans SPI